



Coefficients des intérimaires :

La direction noie le poisson !

La direction a clairement senti le mécontentement des intérimaires en ce qui concerne les qualifications. Elle s'est fendue d'un média ou elle tente de désamorcer la colère des camarades intérimaires.

Mais que dit-elle vraiment dans ce média ?

La direction parle d'un intérimaire qui peut (non qui doit) passer au coefficient 170 au bout de 6 mois. La nuance est importante !

« Si cet intérimaire revient à Flins pour un deuxième contrat sur le même poste après son tiers-temps, il pourra être repris au coefficient 170 »

Voilà ce que dit la direction. Elle ne s'engage à rien !

Si l'intérimaire en question, parti au coefficient 170, revient à l'usine sur le poste à côté de celui qu'il occupait, comment la direction le paiera-t-elle ?

S'il revient sur le même poste, l'intérimaire en question n'est même pas sûr d'être repris au coefficient 170. La direction écrit « qu'il **POURRA** être repris au coefficient 170 » non qu'il **DEVRA** être repris au 170 !

On le voit, la direction essaie de désamorcer le mécontentement... sans prendre le moindre engagement concret hormis celui « d'échanger avec les organisations réformistes ».

Voilà une promesse qui ne coûte pas cher !

Les camarades intérimaires ont raison de continuer à se mobiliser. C'est comme cela qu'ils pourront faire reculer Renault.

Accident mortel de Jean Philippe Gabriel

Le tribunal correctionnel de Versailles a finalement décidé de relaxer les responsables de Renault pour la mort de notre camarade Jean Philippe Gabriel. La famille de la victime et notre syndicat avaient porté plainte pour homicide involontaire.

Le 29 mars, cela fera 13 ans que notre camarade a été écrasé entre deux outils de presse de six tonnes chacun.

Ce matin-là, par manque d'effectif, Jean Philippe a dû occuper quatre postes successivement : Conducteur de ligne, stockeur, auditeur et pontier. Tout cela dans un atelier dangereux, avec de l'huile au sol, des outils de presse empilés partout, sans visibilité et sans pouvoir se sauver en cas de danger.

Renault a été condamné pour faute inexcusable par le tribunal de la Sécurité Sociale le 25 mars 2008.

Lors du dernier procès, cette fois en correctionnelle, qui s'est tenu le 27 février de cette année, le procureur avait requis 10 000 € d'amende à l'encontre de Denis Barbier, directeur de l'usine de Flins à l'époque et 60 000 € d'amende contre Renault.

Une indemnisation est de toute façon bien dérisoire quand il s'agit de la mort d'un homme mais la peine n'a pas été prononcée. Ils ont été relaxés au motif qu'aucune « causalité directe » n'avait pu être établie par le tribunal entre un éventuel manquement de Renault et le décès de la victime.

Mais Renault n'en est pas quitte pour autant. Nous allons voir avec nos avocats pour faire appel de cette décision.

Une équipe supplémentaire en SD en Tôlerie

En tôlerie, la direction va créer une équipe de production en samedi dimanche deux fois 12 heures la nuit.

Elle commencera au 1er avril. Ce ne sera pas une équipe complète et il faudra effectuer plusieurs postes. Le fait d'avoir passé l'équipe de nuit au Montage en 5 jours et les pannes successives de la tôlerie sont pour la direction les principales raisons de cette équipe supplémentaire.

Cette équipe est pour l'instant prévue pour deux mois. Selon la direction du département, elle devrait être reconduite.

Pour la CGT, la politique de la direction de faire trois véhicules sur une même chaîne de production amène les travailleurs à faire des horaires de plus en plus fous de nuit et maintenant vient s'ajouter le week-end la nuit et 12 heures consécutives. De plus, les travailleurs de cette équipe ne gagneront pas plus qu'en 2x8.

Il est évident que ces horaires sont nuisibles à la santé. La CGT a demandé qu'il y ait un avis de la médecine du travail sur le sujet. De plus, la sollicitation des installations va encore augmenter l'usure des pièces à changer sur les lignes de productions, donc plus de pannes et plus d'interventions pour les dépanneurs.

Pour toutes ces raisons, la CGT s'abstient sur ce projet.

Journée non travaillée : Ce n'est pas à nous de payer !

Jeudi dernier, la direction a fait chômer une équipe parce qu'elle manquait de caisses. Qu'à cela ne tienne, elle vole aux travailleurs qui ont chômé une journée de congé (CTC). Quant aux travailleurs qui n'ont pas de journées dans le CTC, notamment les intérimaires, la direction ne leur paie pas la journée !

La direction, qui est responsable de la désorganisation (manque de pièces), fait payer aux travailleurs les arrêts de production soit en « volant » une journée de congé, soit en ne payant tout simplement pas cette journée.

Dans les deux cas, c'est inacceptable !

Elections à PSA Poissy :

La CGT devient le premier syndicat chez les ouvriers

Malgré de nombreuses tentatives de la direction de Peugeot d'étouffer le syndicat CGT, les travailleurs lui ont manifesté leur soutien. Ils ont exprimé par leur vote le rejet des salaires bloqués, des samedis gratuits, des surcharges de postes, du sous-effectif, des attaques contre les congés. Cette fois, l'UNSA se présentait aux élections.

FO recule, et la CGT (avec un léger tassement au CE et une petite progression en DP) devient le premier syndicat au premier collèè.

Comité d'Etablissement

			Voix	%	Elus
Inscrits	3581	CGT	901	33,5 (-0,7)	4 (=)
Votants	2778	FO	882	32,8 (-7,4)	4 (-1)
Blcs/Nuls	67	CFTC	510	18,9 (+3)	2 (=)
Exprimés	2690	UNSA	326	12,1	1
		CFDT	70	2,6 (-2,2)	0

Délégué du Personnel

			Voix	%	Elus
Inscrits	3581	CGT	939	35 (+0,8)	9
Votants	2778	FO	843	31,4 (-7,4)	8
Blcs/Nuls	67	CFTC	518	19,3 (+2,5)	5
Exprimés	2690	UNSA	305	11,3	2
		CFDT	72	2,6 (-2)	0